



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 65/2020**
concernant la demande d'un crédit de CHF 54'000.— TTC destiné à financer le remplacement de la conduite ESP sur la parcelle No. 249 pour sa mise en conformité au PDDE et selon les directives de l'ECA.

Séance : Lundi, 16 novembre 2020

Présents : Madame la Syndique et le Municipal Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances au complet.

Ce préavis concerne une conduite qui n'a pas encore été mise en conformité depuis l'introduction de notre Plan Directeur de Distribution d'Eau qui date de 2001. En effet, la conduite en question est sous-dimensionnée d'après le PDDE et présente aussi des manquements d'après l'ECA, nécessitant le remplacement de la borne hydrante 107 et la pose d'une deuxième borne.

La mise à disposition de bornes hydratantes pour faciliter la lutte contre les incendies est un devoir de la Commune. Cependant, les travaux devront bénéficier de subventions de l'ordre de 20-30% des coûts de la part de l'ECA. L'opportunité se présente de mettre en conformité une conduite tout en bénéficiant de ce subside.

La Commission des Finances soutient cette démarche.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 65/2020 concernant la demande d'un crédit de CHF 54'000.— TTC destiné à financer le remplacement de la conduite ESP sur la parcelle No. 249 pour sa mise en conformité au PDDE et selon les directives de l'ECA,**
- 2) d'accorder un crédit de CHF 54'000.— TTC et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,**
- 3) de financer cette dernière par la trésorerie courante,**
- 4) de prévoir son amortissement global par prélèvement sur le compte de réserve Eaux No. 9280.3.**

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl